

De: Eda <dada+request-659-b09b438a@madada.fr>
Envoyé: lundi 1 mars 2021 20:10
À: Mairie de Montpellier
Objet: Demande au titre du droit d'accès aux documents administratifs - Arrêtés préfectoraux autorisant les emplacements de caméras de surveillance

Catégories: Catégorie rouge



Madame, Monsieur,

En application des dispositions des articles L. 311-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, je sollicite, au nom de l'association La Quadrature Du Net (LQDN), la communication (de préférence par voie électronique) de l'ensemble des arrêtés préfectoraux autorisant l'installation de caméras de surveillance sur votre territoire.

Je souhaite recevoir ces documents dans un format numérique, ouvert et réutilisable. Pour ce faire, veuillez m'indiquer leur adresse de téléchargement ou me les envoyer en pièce jointe.

À défaut de réponse dans un délai d'un mois, ou dans l'hypothèse d'une réponse incomplète, je serais contrainte de saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Edlira Nano,
Pour La Quadrature du Net

Le code des relations entre le public et l'administration fixe les conditions dans lesquels les documents administratifs sont communiqués aux citoyens. En particulier, dès qu'un citoyen en fait la demande, tout document administratif communicable doit être mis en ligne de façon à être accessible à chacun.e (article L311-9), et ce dans leur version mise à jour (article L312-1-1).

Merci d'utiliser cette adresse email pour toutes les réponses à cette demande :
dada+request-659-b09b438a@madada.fr

Est-ce que mairie@ville-montpellier.fr est la mauvaise adresse pour les demandes du type Droit d'accès à l'information envoyées à Mairie - Montpellier ? Si c'est le cas veuillez nous contacter en utilisant ce formulaire :
https://madada.fr/change_request/new?body=mairie_montpellier

Attention : Ce message et les réponses/documents que vous écrivez seront publiés en libre accès sur internet. Notre politique en matière de confidentialité et de droits d'auteur :
<https://madada.fr/aide/prada>

Notez bien que dans certains cas, la publication des demandes et des réponses sera retardée.

Si vous trouvez ce service utile en tant que plateforme d'accès à l'information, pouvez-vous demander à votre webmaster de mettre un lien vers notre site à partir de la page "droit d'accès à l'information" de votre organisation ?

